

DEPARTEMENT DES VOSGES – CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE (88290)



République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°36/PM/2024

OBJET : UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELLOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Considérant qu'il est indispensable d'interdire l'accès du terrain de football durant les travaux de remise en état de la pelouse,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au terrain de football sera interdit du jeudi 4 juillet 2024 au jeudi 25 juillet 2024 inclus

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELLOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELLOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Jean-Paul ARNOULD

